

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

Tél : 04 75 48 20 67

Fax : 04 75 48 12 75

PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18-11-2008

Présents : Marcel ALGOUD, Francis CHEVREUX, Christophe MORINI, Pascal BRUNET, Jacques L'HUILLIER, Frédéric BOLMONT, Jean-François BOUVAT et Mmes Florence PESENTI, Marie-Danielle ARNAUD, Valérie EYMARD.

Absente excusée: Mme Christine COTTIN (pouvoir à M. Christophe MORINI).

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13/10/2008

Accepté à l'unanimité.

ASTREINTES DE DENEIGEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des périodes d'astreintes seront nécessaires à compter du 15/12/2008 jusqu'au 15/03/2009.

Il rappelle que l'astreinte s'entend comme une période (samedi, dimanche ou jour férié) pendant laquelle l'agent a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif.

Un arrêté ministériel du 24/08/2006 fixe les taux d'indemnité d'astreinte applicables aux agents des services techniques des collectivités locales. Dans le cas d'une astreinte de week-end, du vendredi soir au lundi matin, l'indemnité est fixée à 109,28 €.

Monsieur le Maire propose de mettre en place des astreintes de week-end pour les agents des services techniques pour la période concernée.

Accepté à l'unanimité.

Suite à une réflexion menée lors du Conseil, les élus décident de prendre une délibération créant un poste d'agent contractuel pour besoin saisonnier (recrutement effectué dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26/01/1984) afin de pouvoir assurer, si besoin durant les mois d'hiver, le service de déneigement. La durée de ce contrat est fixée à 4 mois.

Du fait du type d'activité motivant cette création de poste, le nombre d'heures mensuelles ne peut être connu. La rémunération sera donc calculée sur la base des heures réellement effectuées et sur l'indice brut 333, indice majoré 316.

Accepté à l'unanimité.

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE EN CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'embaucher, à compter du 1^{er} décembre 2008 et pour une durée de 24 mois, Monsieur René ROUX en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à raison de 20 heures par semaine, sous réserve d'une prise en charge à 90% de son salaire par le CNASEA comme annoncé verbalement par les services de l'ANPE de Romans.

RENOVATION LABORATOIRE BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rénover les salles attenantes au nouveau Multiservices utilisées comme laboratoire par le boulanger.

Le montant des travaux est estimé à	7.291,03 €	HT
TVA 19.6 %	1.429,04 €	
Soit	8.720,07 €	TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'entreprendre les travaux ci-dessus et sollicite de Monsieur le Président du Département une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation Cantonale Patrimoine 2009.

RENOVATION BATIMENT GELIBERT

Pour pouvoir rendre ce local utilisable il serait nécessaire de réaliser des travaux. Pour l'instant le montant maximum estimé pour ces travaux est de 25.000 € mais aucun devis ne nous est parvenu à ce jour.

Il sera possible de demander une subvention de 38% au Département pour la réalisation de ces travaux mais seulement sur 2010.

TRAVAUX ROUTE DE LA FONTOUNE

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder aux réparations des dégâts occasionnés aux biens communaux non couverts par des contrats d'assurance (terrassment à la pelle mécanique pour la remise en forme de la voirie), lors des violents orages du mois de septembre dernier.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à ce jour à **3.350 Euros HT**

Il sera sollicité l'octroi des subventions les plus élevées possibles de l'Etat (Département). Si ces travaux ne peuvent pas être pris en charge dans le cadre des intempéries il sera toujours possible de les faire prendre en charge à hauteur de 50% du montant HT dans le cadre de la Dotation Cantonale Voirie.

Il est précisé que les travaux sur cette piste seront exécutés au printemps après la réalisation de travaux d'exploitation par l'ONF.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION PAR LE S.I.T.V.

Le Syndicat Intercommunal de la Télévision du Vercors (S.I.T.V.) attribue une aide financière de 80% d'un montant H.T. plafonné à 1.500 € sur 5 ans aux communes pour l'achat de matériel audiovisuel et informatique pour l'école primaire.

Après information prise auprès des instituteurs de l'école communale, un besoin se fait ressentir pour l'achat :

- ✓ De matériel pour le raccordement réseau des postes informatiques d'un montant de 278 € HT.
- ✓ D'un vidéo projecteur d'un montant de 429 € HT

Monsieur le Maire propose aux élus de demander au S.I.T.V. de bien vouloir accorder cette subvention pour les achats pré-cités.

Accepté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°5

Cette décision modificative n° 5 a pour but de régulariser le budget primitif en vue de la fin de l'année 2008. Elle concerne des diminutions et des augmentations de crédits entre compte sans ajout de nouvelles dépenses ou recettes.

Accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Demande de subvention PER : Aménagement d'une rampe handicapés à la Mairie:

L'accessibilité au bâtiment de la Mairie (bureaux Mairie, Poste et Salle des fêtes) est difficile et non conforme aux règles en vigueur pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Un avant projet de travaux à réaliser a été demandé dans le cadre du projet « Opération Programmée d'Amélioration de l'Accessibilité des Villages ». Ce projet permet d'obtenir des financements pour ce type d'opération. Le coût total de l'opération a été estimé à 12.000 € HT avec possibilité d'un montant de subvention de 6.000 €.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet présenté pour un coût total de 12.000 € HT et sollicite le versement d'une subvention de 50% des travaux réalisés dans le cadre de Pôle d'Excellence Rurale.

➤ **Coupes d'affouage :**

Il est nécessaire de fixer une règle d'attribution des lots car des personnes d'une même famille ont demandé à pouvoir en bénéficier alors qu'elles étaient dans le même foyer fiscal.

Il est décidé qu'un seul lot serait attribué par Taxe d'Habitation payée.

➤ **Sapins pour vente par l'Association de l'école :**

L'Association des Amis de l'école souhaitait pouvoir vendre des petits sapins (coupés dans les forêts communales) au marché de Noël. Après avis demandé à l'ONF, il n'est pas souhaitable, pour le bon renouvellement de la forêt, de couper ces sapins. La Municipalité décide donc de ne pas fournir ces sapins à l'Association.

➤ **Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ere classe :**

Monsieur le Maire informe les élus que Mme Bernadette BOUVET vient de réussir son examen pour passer au grade d'adjoint administratif de 1ere classe. Il propose de créer ce poste de façon à se qu'elle puisse évoluer dans sa carrière. Suite à l'avis favorable des élus un courrier sera adressé au CTP pour leur demander leur avis.

➤ **Gîte de La Renardière :**

Suite aux 9 candidatures pour la gestion du gîte communal, 3 personnes ont été retenues, sur un critère de proximité par rapport au gîte. Elles ont été convoquées à un entretien. Madame Anne L'HUILLIER a été retenue. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2009.

➤ **Garage du foyer de fond :**

La caserne des sapeurs pompiers de la Chapelle demande s'il est possible de garer d'anciens véhicules de pompiers dans notre garage communal. Accepté à l'unanimité sous réserve d'assurance prise par la caserne pour leur matériel.

➤ **Fleurissement du village :**

Madame Valérie EYMARD demande s'il ne serait pas possible de fabriquer des jardinières dans des troncs d'arbre pour décorer le village au printemps prochain. Jacques L'HUILLIER se propose de trouver les arbres dans les chablis communaux.

➤ **Nouveaux horaires classe de maternelle :**

Suite au Conseil d'école et de façon à faciliter le repas des enfants qui vont à la cantine scolaire il a été décidé de modifier les horaires du matin pour les enfants des classes de maternelle. Nouvel horaire 8h50 à 11h50.

➤ **Charte forestière du territoire du Vercors :**

Proposition d'embauche d'une personne comme animateur de projets (création de pistes ...) pour une durée de 4 ans. Cet animateur serait embauché par la CCV avec une participation des communes calculée au prorata de leur surface boisée et de la population. Pour St Agnan le coût total sur 4 ans serait de 3.419 €. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

➤ **Illuminations de Noël :** Du 10 décembre au 04 janvier, dans un soucis de décoration du village mais aussi de maîtrise des dépenses d'énergie.

➤ **Dates à retenir :**

- Projet de territoire le 05/12 la journée avec les communes du plateau et la CCV
- Inauguration du Multiservices le 18/12 à 15h00
- Vœux du Maire le 11/01 à 11h

Prochain conseil le 15 décembre 2008.

Séance terminée à 22h45.